



**SEINE-MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2023-012

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime / Bureau juridique**

76-2023-02-02-00006 - Décision n°23-006 du 2 février 2023 portant subdélégation de signature en matière d'activités (11 pages)	Page 3
76-2023-02-02-00003 - Décision n°23-007 du 2 février 2023 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (2 pages)	Page 15
76-2023-02-02-00004 - Décision n°23-008 du 2 février 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (8 pages)	Page 18
76-2023-02-02-00005 - Décision n°23-009 du 2 février 2023 portant subdélégation de signature du délégué de l'Agence adjoint à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs. (4 pages)	Page 27

## **Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

76-2023-02-01-00006 - Arrêté n°020/2023 en date du 1 février 2023 - portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est - mer du Nord (3 pages)	Page 32
---	---------

Direction départementale des territoires et de la  
mer de la Seine-Maritime

76-2023-02-02-00006

Décision n°23-006 du 2 février 2023 portant  
subdélégation de signature en matière d'activités



Direction

**Décision n° 23-006 du 02 FEV. 2023  
portant subdélégation de signature en matière d'activités**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles;
- Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-012 du 30 janvier 2023, donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;

**DÉCIDE**

**Article 1er :** Subdélégation générale de signature est donnée à :

– M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,

– M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure,

à l'effet de signer tous actes listés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation de signature n° 23-012 du 30 janvier 2023 susvisé et se rapportant à l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée nominativement aux agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

**Article 3 :** Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les décisions relatives :

- aux transports routiers : rubriques A8a1 et A8a2 ;
- à la police de la circulation : rubrique A8c3, A8c5 et A8c7 ;
- à la mer et au littoral : rubrique A9a1 à A9c5a ;

en fonction du calendrier de permanence prévisionnel des cadres d'astreinte, à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint ;
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure ;
- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du Service, Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM) ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Jérôme SAINT-CAST, responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et Gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la MADISEN (DISE), adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR).
- M. Guillaume BIARD, responsable du Service gestion de Crise et réglementation des transports ;

**Article 4 :**

La décision n° 22-022 du 9 décembre 2022 est abrogée.

**Article 5 :**

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et transmise à la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires  
et de la mer de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



		SEA	Laurie VALLOT
		STR	Fabien SOTTIEZ
		STR	Sylvie NICQ-CROIZAT
		STR	Philippe BOURNON
		STH	Bruno VERMONT
		STH	Miguel SANTIAGO
		STH	Dominique LEGOUIS
		STH	Yannick SEGUIN
		STD	Frédéric BARGAIN
		STD	Christophe PONTONNIER
		STD	Arnaud GRUET
		STD	Florine FOUGY
		STD	Isabelle FERON
		SMLEM	Samuel MALBET
		SMLEM	Flavien MONTCHO
		SMLEM	Hervé LEBLANC
		SMLEM	Nicolas PIZANO
		SMLEM	Corinne COQUATRIX
A1a14h	- accordée aux parents d'élèves		
A1a14i	- accordée aux agents sapeurs-pompiers volontaires		
A1a14j	- pour les dons du sang		
A1a14k	- pour la visite médicale		
A1a15	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités		
A1a16	Etablissement et signature des cartes professionnelles, excepté celles qui permettent des contrôles à l'extérieur du département		
A1a17	Constataion et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayants droits		
A1a18	Sanctions disciplinaires : avertissement, blâme et exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours		
A1a19	Décision de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste		
A1a20	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration		
A1a21	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain		
A1a22	Décision de maintien dans l'emploi : - établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur. - notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant dans la liste précitée		
A1a23	Décision de réduction d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon		
A1a24	Décision de mise à disposition		
A1a25	Décision de réintégration à l'issue de la période de disponibilité		
A1a26	Décision de mise en congés sans traitement		
<b>A1b</b>	<b>b) Autres actes de gestion – Personnels relevant de la gestion du ministère de la transition écologique et solidaire</b>		
A1b1	Décision individuelle d'attribution de points de nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour A, B et C administratifs		
A1b2	Décision de mise en cessation progressive d'activité des agents non titulaires		
A1b3	Décision de mise en disponibilité de droit pour les agents de catégorie C		
<b>A1c</b>	<b>c) Comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer</b>		
A1c1	Constitution		
A1c2	Composition		
A1c3	Fonctionnement		
	<b>PROCÉDURES CONTENTIEUSES ET TRANSACTION</b>		
A1d1	Avis aux parquets et formulation d'observations orales devant le tribunal compétent en matière pénale de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, et de l'environnement	Dir	Virginie LE BELLEGUIC
		Dir	Nathalie MARGUERITE
		Dir	Chloé RUDDOCK
A1d2	Notification aux contrevenants des procès verbaux des contraventions de grande voirie (domaine public maritime)		
A1d3	Avis ou observations formulés aux administrations centrales (ministère de la transition écologique et solidaire et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) lorsque l'État est défendeur en appel des jugements rendus en premier ressort par les tribunaux de l'ordre administratif		
A1d4	Règlement amiable des litiges matériels relevant de la compétence du juge administratif		
A1d5	Règlement amiable des dommages matériels et corporels des accidents de la circulation	Dir	Virginie LE BELLEGUIC
		Dir	Nathalie MARGUERITE
		Dir	Chloé RUDDOCK
A1d6	Dépôt de plainte pour les dégradations ou vols sur le patrimoine mobilier ou immobilier de l'État sur le département de la Seine-Maritime	SPERIC	Thibaut SARRAZIN
		SPERIC	Xavier BOULERY
		SPERIC	Eric ROYER
	<b>PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER</b>		
A1e1	Actes et documents relatifs à la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de la DDTM		
A1e2	Remise à France Domaine de biens devenus inutilés à la DDTM		
<b>A2</b>	<b>2- ÉCONOMIE AGRICOLE</b>		
<b>A2a</b>	<b>a) Exploitation agricole</b>		
<b>A2a1</b>	<b>Forme juridique de l'exploitation</b>		
A2a1a	Décisions relatives aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) : agrément ou refus d'agrément, maintien ou retrait d'agrément, dispenses de travail, activités extérieures au GAEC	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a1b	Exploitations agricoles et retraite : Décisions en matière d'autorisation de poursuite temporaire d'activité Décision en matière d'agrément de plan de cession progressive d'exploitation agricole	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A2a2</b>	<b>Contrôle des structures d'exploitation agricole</b>		
A2a2a	Autorisations et refus d'autorisation d'exploiter des fonds agricoles en application du schéma directeur régional des structures agricoles	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A2a3</b>	<b>Financement des exploitations agricoles</b>		
<b>A2a3a</b>	<b>Aides à l'installation :</b>		
A2a3a1	Décisions relatives au plan de professionnalisation personnalisé	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3a2	Décisions en matière d'aides du programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
<b>A2a3b</b>	<b>Aides aux investissements :</b>		
A2a3b1	Décisions en matière de soutiens aux investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3b2	Décisions relatives aux dispositifs nationaux d'aides aux CUMA	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
<b>A2a3c</b>	<b>Exploitations agricoles en difficulté :</b>		
A2a3c1	Décisions en matière d'allocations de pré-retraite pour les agriculteurs en difficulté	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3c2	Décisions en matière d'aides à la réinsertion professionnelle et au congé de formation	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3c3	Décisions en matière d'aides destinées à faciliter l'accompagnement ou le redressement de certaines exploitations agricoles	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
<b>A2a3d</b>	<b>Aides agro-environnementales :</b>		
A2a3d1	Décisions en matière de mesures agro-environnementales et climatiques et d'attribution des aides à l'agriculture biologique relatives au programme de développement rural régional	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3d2	Décisions en matière de mesures agro-environnementales relatives à la programmation 2007-2013 du programme de développement rural régional	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3d3	Décisions en matière d'aides à l'agroforesterie du programme de développement rural régional	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE

		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A2a3e</b>	<b>Aides directes aux exploitations agricoles :</b>		
A2a3e1	Décisions en matière d'aides couplées (animales et végétales) et découplées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC)	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
A2a3e2	Décisions en matière d'aides à l'assurance récolte	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Laurie VALLOT
<b>A2a3f</b>	<b>Calamités agricoles :</b>		
A2a3f1	Arrêté de constitution de la mission d'enquête terrain	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3f2	Consultations en vue de la constitution du comité départemental d'expertise (CDE) et arrêté de constitution du CDE	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3f3	Établissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3f4	Décisions relatives aux indemnisations du fonds national de garantie des calamités agricoles	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
<b>A2a3g</b>	<b>Aides de crise :</b>		
A2a3g1	Décisions en matière d'aides de minimis	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2a3g2	Décisions en matière d'octroi ou de rejet d'aides de crise	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
<b>A2b</b>	<b>b) Baux ruraux</b>		
A2b1	Consultations en vue de la constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2b2	Arrêtés de constitution de la commission consultative départementale des baux ruraux	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2b3	Décision fixant l'indice des fermages et sa variation, et fixant les valeurs locatives minima et maxima	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
A2b4	Décisions de résiliation anticipée d'un bail sur les parcelles devant changer de destination agricole	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
<b>A2c</b>	<b>c) Contrôle des aides à l'agriculture</b>		
A2c1	Contrôle des aides publiques et coordination des contrôles sur place (attribution des aides nationales et communautaires)	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
A2c2	Décisions de réductions ou d'exclusion du montant des aides nationales ou relevant du régime de soutien direct dans le cadre de la PAC (y compris conditionnalité des aides) ou accordées au titre du règlement de développement rural	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Laurie VALLOT
<b>A2d</b>	<b>d) Agro-environnement</b>		
A2d1	Décisions en matière de dérogations à la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses et de dérogation pour la destruction chimique des couverts	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Eric THOMAS
A2d2	Décisions en matière d'autorisation ou de refus de conversion de prairies permanentes dans le cadre du verdissement de la PAC	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
		SEA	Eric THOMAS
		SEA	Laurie VALLOT
A2d3	Consultation des services de l'Etat, de la chambre d'agriculture et de la commission locale de l'eau (CLE) uniquement dans le cas d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) préexistant sur le territoire, dans le cadre de la délimitation de zones de protection des aires d'alimentation de captages et de l'élaboration des programmes d'actions dans ce domaine et ouverture consultation du public	SEA	Manuel RAMI
		SEA	Arnaud IZABELLE
		SEA	Guillaume PISANESCHI
<b>A3</b>	<b>3- URBANISME ET ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES</b>		
<b>A3a</b>	<b>a) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire au nom de la commune</b>		
<b>A3a1</b>	<b>Signature des conventions :</b>		
A3a1a	Convention de mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes		
<b>A3a2</b>	<b>Avis conforme du préfet sur les demandes de déclaration préalable et de permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir :</b>	SCAU	Bénédicte MULLER
	- si le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par un document d'urbanisme	SCAU	Lydie PROUET
	- si le projet est situé dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées, lorsque le périmètre est institué à l'initiative d'une personne autre que la commune	SCAU	Claire TRAN
	- pour les communes dont le document d'urbanisme a été annulé par voie juridictionnelle, ou abrogé, ou a fait l'objet d'une constatation d'illegalité		
<b>A3a3</b>	<b>Accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat pour autoriser les projets mentionnés au 3° et 4° de l'article L111-4 du code de l'urbanisme dans les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme lorsqu'un schéma de cohérence territoriale n'est pas applicable</b>	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
<b>A3b</b>	<b>b) Autorisations de construire, d'occuper le sol délivrées par le maire ou le préfet au nom de l'état</b>		
<b>A3b1</b>	<b>Permis et déclarations préalables :</b>		
A3b1a	Fixation du délai d'instruction et information du pétitionnaire	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
		SCAU	William MICHEL
A3b1b	Déclaration de dossier incomplet et réclamation des pièces complémentaires	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
		SCAU	William MICHEL
		SCAU	Isabelle LEFEBVRE
		SCAU	Laurent COUAILLET
A3b1c	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
		SCAU	William MICHEL
A3b1d	Consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en vue de recueillir son avis sur les projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles agricoles ou forestières dans les espaces autres qu'urbanisés	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Philippe GARRIC
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
		SCAU	Sophie HATEM
		SCAU	Isabelle LEFEBVRE
		SCAU	Laurent COUAILLET
		SCAU	William MICHEL
A3b1e	Décisions prises sur les demandes de déclaration préalable et de permis, ainsi que les prorogations, à l'exception : - des cas où le maire et le DDTM ont émis des avis divergents - des travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, des établissements publics et concessionnaires ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales d'une surface supérieure à 1000 m <sup>2</sup> - des travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnées à l'article L121-2 du code de l'urbanisme - des ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie d'une surface supérieure à 100 m <sup>2</sup> ; ainsi que ceux utilisant des matières radioactives ; des installations nucléaires de base - des programmes d'au moins 30 logements construits par des sociétés de construction dans lesquelles l'État détient au moins un tiers du capital - des opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation - des travaux soumis à l'autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
A3b1f	Certificat d'autorisation tacite ou de non opposition à déclaration préalable	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
		SCAU	Claire TRAN
A3b1g	Lettre d'information du bénéficiaire du permis ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable en matière de récolement	SCAU	Bénédicte MULLER
		SCAU	Lydie PROUET
		STR	Fabien SOTTIEZ

		STR STH STD STD	Sylvie NICQ-CROIZAT Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1h	Mise en demeure de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation délivrée	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1i	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée, à l'exception des cas où le préfet se substitue à l'autorité compétente	SCAU SCAU STR STR STH STH STD STD	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Bruno VERMONT Frédéric BARGAIN Florine FOUGY
A3b1j	Signature des courriers d'information relatifs à la procédure contradictoire préalable au retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire ou d'aménager ou de démolir, s'ils sont illégaux	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Claire TRAN
<b>A3b2</b>	<b>Certificat d'urbanisme:</b>		
A3b2a	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET Isabelle LEFEBVRE Laurent COUAILLET Patricia RIDEL Claire TRAN William MICHEL
A3b2b	Délivrance et prorogation des certificats d'urbanisme par le préfet, sauf dans les cas où le DDTM ne retient pas les observations du maire	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Lydie PROUET
<b>A3c</b>	<b>c) Aménagement foncier</b>		
<b>A3c1</b>	<b>Zone d'aménagement différée (ZAD):</b>		
A3c1a	Consultation des communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents sur les projets de ZAD	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
<b>A3c2</b>	<b>Zone d'aménagement concertée (ZAC)</b>		
A3c2a	Consultation des conseils municipaux des communes ou des EPCI compétents sur les projets de création et d'évolution de ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3c2b	Consultation des conseils municipaux des communes ou des organes délibérants des EPCI compétents sur les programmes d'équipements publics et leurs modifications éventuelles d'une ZAC réalisée à l'initiative de l'Etat	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3c2c	En cas de suppression de ZAC de compétence État, consultation de la personne publique qui a pris l'initiative de sa création	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
<b>A3d</b>	<b>d) Documents d'urbanisme</b>		
A3d1	Convention de mise à disposition des services de la DDTM auprès des collectivités compétentes pour l'élaboration des documents d'urbanisme		
A3d2	Consultation des services de l'Etat pour l'élaboration des « porter à connaissance » des communes et EPCI compétents	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d3	Consultation des services de l'Etat et signature des « porter à connaissance » pour l'élaboration, la révision ou la modification des plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols ou cartes communales	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d4	Consultation des services de l'État sur leur association aux procédures d'élaboration ou de révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des PLU	SCAU SCAU STD STD STH STR STR STR STD STD STH SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS Patrick LETEURTRE
A3d5	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures de modification ou de révision de PLU engagées avant le 27 mars 2014, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d6	Hors SCOT approuvé applicable, lors des procédures d'élaboration ou d'évolution de PLU ou de cartes communales engagées après le 27 mars 2014 : - consultation de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et de la chambre d'agriculture sur les projets d'extension de l'urbanisation - consultation de l'établissement public chargé du SCOT lorsque son périmètre a été publié sur les projets d'extension de l'urbanisation	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d7	Consultation des services de l'Etat sur le projet arrêté de SCOT ou PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d8	Courriers de réponse aux notifications des modifications apportées aux SCOT, PLU, POS et PAZ	SCAU SCAU SCAU STH STR	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ

		STR STR STD STH	Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d9	Tout acte relatif à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité des SCOT, PLU, POS ou PAZ avec un projet faisant l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet à l'initiative de l'Etat, ou le cas échéant pour l'intégration de documents supra	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d10	Signature au nom de l'Etat du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions assurant la mise en compatibilité du SCOT, du PLU, du POS ou du PAZ avec le projet faisant l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet, ou en cas de révision menée selon une procédure simplifiée du PLU	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d11	Consultation de l'établissement public chargé du SCOT ou EPCI compétent ou de la commune sur la DUP ou déclaration de projet, suite à l'enquête publique	SCAU SCAU SCAU STD STH STR STR STR STD STH	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Frédéric BARGAIN Bruno VERMONT Fabien SOTTIEZ Sylvie NICQ-CROIZAT Florine FOUGY Dominique LEGOUIS
A3d12	Saisine du président de l'EPCI compétent ou du maire pour effectuer la mise à jour du PLU, POS et carte communale chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
<b>A3e</b>	<b>e) Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)</b>		
A3e1	Tous actes relatifs au secrétariat de la CDPENAF : convocations, compte-rendus de commission et avis de la commission, règlement intérieur,...	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
<b>A3f</b>	<b>f) Accessibilité des personnes handicapées</b>		
A3f1	Instruction des demandes de dérogation et décision accordant ou refusant, la dérogation aux règles d'accessibilité, quelle que soit la catégorie de l'ERP, après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC
A3f2	Instruction des demandes d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et décision d'autorisation, quelle que soit la catégorie de l'ERP, après avis de la sous-commission départementale d'accessibilité	SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Philippe GARRIC
<b>A3g</b>	<b>g) Urbanisme commercial</b>		
A3g1	Saisine de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre de d'agriculture pour la réalisation d'études, conformément à l'article L. 751-2 du code de commerce.	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
<b>A3h</b>	<b>h) Publicité, enseignes et préenseignes</b>		
A3h1	Fixation des délais d'instruction et information des demandeurs	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h2	Demandes de pièces complémentaires	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h3	Consultation des personnes publiques, services extérieurs ou commissions	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE Christelle LECOEUR
A3h4	Décisions prises en matière de déclarations et de demandes d'autorisation	SCAU SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Christelle LECOEUR Patrick LETEURTRE
A3h5	Transmission du porter à connaissance du règlement local de publicité	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
A3h6	Procédures administratives de sanction	SCAU SCAU SCAU	Bénédicte MULLER Hervé LERICOLAIS Patrick LETEURTRE
<b>A4</b>	<b>4- LOGEMENT ET HABITAT</b>		
<b>A4a</b>	<b>a) Financement du logement social</b>		
A4a1	Pour le financement et l'agrément de la construction, l'acquisition, l'amélioration et la démolition de logements locatifs sociaux : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a2	Pour les décisions d'agrément pour un prêt social location-accession (PSLA) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai, de clôture, de confirmation d'agrément, signature des conventions afférentes,	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a3	Pour le financement des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai,	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a4	Pour le financement relatives à la création ou à l'amélioration d'aires de grand passage, d'aires d'accueil et de terrains familiaux pour les gens du voyages : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé, de prorogation de délai,	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a5	Pour le financement et l'agrément de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) : les décisions d'attribution, d'annulation, de retrait, de démarrage anticipé et de prorogation de délai, de clôture	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a6	Pour l'autorisation de démolition de logements locatifs sociaux, la réception, la prise en considération de l'intention et l'autorisation,	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
A4a7	L'ensemble des actes d'instruction relatifs aux éléments qui précèdent, y compris ceux pour le compte de l'Etat ou dans le cadre d'une délégation des aides à la pierre.	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Elodie BELGHAZI
<b>A4b</b>	<b>b) Suivi des bailleurs sociaux</b>		
A4b1	Convention de logements avec l'Etat ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, les avenants et décisions de résiliations afférents	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4b2	Dérogation à l'indice de référence des loyers pour les augmentations de loyers de logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4b3	Définition des plafonds de ressources dérogatoires pour l'attribution de logements sociaux	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT

A4b4	Aliénation de patrimoine des organismes d'habitation à loyer modéré et assimilés	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4b5	Décision de renonciation au droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence SRU	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
A4b6	Agrément d'augmentation de capital d'un bailleur social	SCH SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE Yann LAURENT
<b>A4c</b>	<b>c) Lutte contre l'habitat indigne</b>		
A4c1	Attribution de subvention au titre du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)	SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE
A4c2	Sanction relative à la déclaration ou à l'autorisation préalable de mise en location : courriers préables et arrêté de sanction	SCH SCH	Jérôme SAINT-CAST Laure DESFRENNE
<b>A5</b>	<b>5- GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC – POLICE DES EAUX</b>		
<b>A5a</b>	<b>a) Domaine public maritime</b>		
A5a1	Acte d'administration du domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a2	Décision d'autorisation d'occupation temporaire sur le domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a3	Décision en matière de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, de superposition et de transfert de gestion	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a4	Délivrance des autorisations d'occupation temporaire portant autorisation de mouillage collectif sur corps mort en dehors des ports délimités et des concessions de ports de plaisance et règlement de police s'y rapportant	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a5	Concession de plage	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a6	Décision d'incorporation au domaine public maritime des lais et relais de mer	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a7	Notification individuelle aux propriétaires concernés par les opérations de délimitation du domaine public maritime de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, d'une convocation aux réunions, d'une attestation indiquant la limite du rivage ou des lais et relais de la mer au droit de leur propriété	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a8	Désignation des terrains réservés en application de la loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a9	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'extractions sur le domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A5a10	Autorisation de construction ou addition de construction sur terrains réservés en application de l'article 4§ 3 de la loi n°53-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime hors des limites administratives des ports	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
<b>A5b</b>	<b>b) Domaine public fluvial</b>		
A5b1	Acte d'administration et de police du domaine public fluvial et de la navigation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5b2	Tous actes relatifs à l'instruction des demandes pour extraction dans le lit de la Seine et de l'Eure de tout type de matériaux	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE
<b>A5c</b>	<b>c) Domaine routier</b>		
A5c1	Décision d'inutilité de terrains gérés par l'ex-Direction Départementale de l'Équipement		
<b>A5d</b>	<b>d) Police des eaux continentales</b>		
A5d1	Instruction des demandes d'entretien des cours d'eau (programmes pluri-annuels) et décisions de travaux ponctuels (curage, entretien, redressement et faucardement)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE
A5d2	Extraction de produits naturels : vases, sables et pierres	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d3	Droit d'usage d'eau des riverains.	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d4	Instruction des dossiers relatifs aux aménagements connexes liés aux actes d'aménagement foncier rural	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d5	Réception des demandes, instruction et délivrance des récépissés, de déclaration, de déclarations d'existence, de demandes de régularisation, de demandes de modifications de déclaration au titre de la police de l'eau	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d6	Prescriptions particulières pouvant être imposées au déclarant et opposition à déclaration y compris de l'arrêté pris au titre de l'article R 214-39 du code de l'environnement	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d7	Délivrance des actes de déclaration et des déclarations de cessation définitive ou temporaire d'exploitations soumises à autorisation ou déclaration, et de remise en état	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d8	Certificat de projet dépôt de dossier, accusé de réception, instruction, délivrance du certificat de projet	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d9	Réception, instruction des demandes d'autorisation au titre de la police de l'eau dans sa phase préalable à la procédure d'enquête ou de consultation publique, ainsi que réception et instruction des demandes d'autorisation temporaire, déclaration d'existence soumises au régime de l'autorisation	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d10	Réception, instruction des demandes de déclaration d'utilité publique et des demandes d'enquête parcellaire, lorsqu'elles sont déposées conjointement à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d11	Prescriptions complémentaires, modification, renouvellement d'autorisation, transfert de bénéficiaire	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d12	Réception, instruction des demandes de déclaration d'intérêt général au titre de la police de l'eau, dans la phase préalable à la procédure d'enquête ou de consultation publique	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d13	Signature des actes de déclaration d'intérêt général ainsi que leur renouvellement	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d14	Délivrance, suspension, retrait, modification des agréments des vidangeurs de l'assainissement non collectif	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d15	Prolongation de l'instruction préalable à l'enquête ou la consultation publique des demandes d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d16	Prolongation du délai pour prendre une décision à l'issue de la transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour les projets soumis à autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A5d17	Notification du projet d'arrêté d'autorisation et délivrance de l'autorisation unique ou environnementale sur les demandes d'autorisation n'étant pas examinées en CODERST	STRM STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d18	Ediction des arrêtés de mesures d'urgence en cas d'accident, d'incident ou de pollution des eaux, notamment dans les cours d'eau non domaniaux	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Matthieu HONORE Nicolas LECLERC
A5d19	Dérogation individuelle au titre des mesures de restriction liées aux épisodes de sécheresse		
<b>A6</b>	<b>6- GESTION ET PROTECTION DES ESPACES RURAUX ET MILIEUX NATURELS</b>		

<b>A6a</b>	<b>a) Forêt et bois</b>		
A6a1	Aides destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a2	Prime annuelle destinée à compenser la perte des revenus découlant du boisement de surfaces agricoles	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a3	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fonds Forestier National (FFN) et décision modificative de la surface boisée de ce prêt	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a4	Approbation des règlements dans les forêts de protection	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a5	Autorisation de coupe soumise au régime d'autorisation administrative, pour toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a6	Autorisation de coupe	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a7	Défrichement de bois et forêt	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a8	Sanctions et poursuites en cas de défrichement illicite: décision ordonnant la remise en nature de bois d'un terrain	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a9	Autorisation ou refus d'autorisation de distraction du régime forestier sur des superficies inférieures à 1 ha	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6a10	Agrément des groupements forestiers	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6b</b>	<b>b) Développement rural</b>		
A6b1	Mesures agro-environnementales (MAE)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6b2	Aides de développement rural	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6c</b>	<b>c) Chasse</b>		
<b>A6c1</b>	<b>Exercice de la chasse</b>		
A6c1a	Autorisation d'utilisation de sources lumineuses à des fins scientifiques	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c1b	Reprise du gibier vivant à des fins de repeuplement	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c1c	Délivrance des livrets journaliers aux agents techniques de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c1d	Instauration de plans de chasse et de plans de gestion		
A6c1e	Attribution collective et individuelle de plan de chasse	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c1f	Groupements d'intérêt cynégétique (G.I.C)		
A6c1g	Déplacement d'un gabion	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
<b>A6c2</b>	<b>Destruction des animaux nuisibles et louveterie</b>		
A6c2a	Nomination des lieutenants de louveterie et commissionnement (tirs de nuit, battues administratives)		
A6c2b	Autorisation de destruction par l'office national des forêts	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c2c	Autorisation de destruction des animaux par les particuliers	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c2d	Délivrance d'agrèments aux piégeurs	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6c3</b>	<b>Mesures administratives particulières</b>		
A6c3a	Établissements d'élevage d'espèces non domestiques, de vente, de transit : - délivrance et retrait du certificat de capacité - instruction des demandes d'autorisation	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c3b	Exposition et transport d'espèces animales protégées, prélèvement et introduction dans le milieu d'espèces chassables	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c3c	Régulation de certaines espèces animales protégées	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6c3d	Attestations de meute	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
A6c3e	Manifestations canines pendant et hors période de chasse	STRM STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET Marie-Pierre CRIBELLIER
<b>A6d</b>	<b>d) Pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles</b>		
<b>A6d1</b>	<b>Organisation des pêcheurs</b>		
A6d1a	Agrément et retrait d'agrément des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d1b	Agrément de l'élection du président et du trésorier des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d1c	Agrément des statuts et modifications statutaires de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d1d	Election du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAPPMA)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6d2</b>	<b>Conditions d'exercice du droit de pêche</b>		
A6d2a	Autorisation de capture, de transport ou de vente de poissons à des fins sanitaires, scientifiques, écologiques, notamment pour en permettre le sauvetage, le dénombrement, la reproduction, favoriser le repeuplement et remédier aux déséquilibres biologiques	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d2b	Autorisation d'introduction d'espèces non représentées dans les eaux libres	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d2c	Concours de pêche dans les cours d'eau	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d2d	Pêche en dérogation aux heures d'interdiction (carpe de nuit) (demande ponctuelle)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d2e	Dérogation à la taille minimale des poissons et écrevisses (demande ponctuelle)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d2f	Réserves de pêche	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6d3</b>	<b>Piscicultures</b>		
A6d3a	Autorisations de piscicultures (police de la pêche)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A6d3b	Classement en catégories piscicoles (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie)	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6d4</b>	<b>Préservation du patrimoine biologique</b>		
A6d4a	Gestion des populations de cormorans par tirs	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6e</b>	<b>e) Natura 2000 : Evaluation des incidences / régime propre</b>	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6f</b>	<b>f) Evaluation environnementale</b>		
A6f1	Décision de soumettre ou non à évaluation environnementale des projets soumis au cas par cas, pour des modifications ou extensions de projets déjà autorisés	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
<b>A6g</b>	<b>g) Décision d'indemnisation des dommages imputables aux grands prédateurs</b>		
<b>A7</b>	<b>7- POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE : CONTRÔLES, MESURES ADMINISTRATIVES ET PÉNALES</b>		

A7a	Arrêtés de mises en demeure, comprenant si besoin des mesures conservatoires, en cas de non respect de la réglementation de l'eau et de la gestion et protection des espaces ruraux et milieux naturels		
A7b	Courriers relatifs à la procédure contradictoire préalable à la sanction administrative	STRM STRM	Alexandre HERMENT Cyril TEILLET
A7c	Notification de la proposition de transaction pénale au titre du code de l'environnement ou du code rural et de la pêche maritime, comprenant le montant de l'amende pénale proposée et éventuellement les mesures de remise en état du site impacté		
A7d	Transmission du protocole transactionnel au procureur de la République pour homologation		
<b>A8</b>	<b>8- TRANSPORT – CIRCULATION - ÉDUCATION ROUTIÈRE - PUBLICITÉ, ENSEIGNES ET PRÉENSEIGNES</b>		
<b>A8a</b>	<b>a) Transports routiers</b>		
A8a1	Autorisation de transports exceptionnels	SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX
A8a2	Délivrance des dérogations à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Guillaume BIARD
A8a3	Délivrance d'une autorisation de circulation des petits trains routiers	SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Guillaume BIARD
<b>A8b</b>	<b>b) Transports publics guidés</b>		
A8b1	Décisions de complétude des dossiers de définitions de sécurité (DDS), les dossiers préliminaires de sécurité (DPS), des dossiers de sécurité (DS), les règlements de sécurité d'exploitation (RSE) et le plans d'intervention et de secours (PIS)	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Guillaume BIARD
A8b2	Décision d'expertise par un EOQA (expert ou organisme qualifié agréé)	SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY
<b>A8c</b>	<b>c) Police de la circulation</b>		
A8c1	Avis sur les arrêtés temporaires et permanents pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Delphine VAYRON
A8c2	Avis sur les projets pris par les collectivités locales sur les routes classées à grande circulation (RGC)	SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Eric ROYER Mélanie DESSEAUX Armance ALEXANDRE
A8c3	Arrêtés temporaires sur les autoroutes concédées et pour le réseau concédé à la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Guillaume BIARD
A8c4	Autorisation des enquêtes de circulation	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Guillaume BIARD
A8c5	Décision d'interruption et de déviation temporaires de circulation motivée par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique, ainsi que les décisions de remise en circulation	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Guillaume BIARD
A8c6	Arrêtés concernant les intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par une signalisation spéciale ou par des feux de signalisation lumineux	SPERIC SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Guillaume BIARD Eric ROYER
A8c7	Décision d'interdiction temporaire de la circulation d'une ou plusieurs catégories de véhicules sur certaines portions du réseau routier	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Guillaume BIARD
<b>A8d</b>	<b>d) Education routière</b>		
A8d1	Présidence du jury d'examen du BEPECASER		
A8d2	Présidence de la commission départementale de sécurité routière- section spécialisée pour l'enseignement de la conduite, la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite et la formation spécifique des conducteurs responsables d'infractions		
A8d3	Autorisation administrative d'enseigner à titre onéreux	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d4	Suspension pour une durée de 6 mois maximum d'une autorisation délivrée en application de l'article L. 212-1 du code de la route	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d5	Autorisation d'enseigner la sécurité routière et la conduite des véhicules à moteur d'une catégorie donnée	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d6	Agrément , après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d7	Suspension ou retrait d'agréments prévus aux articles L. 213-1 et L. 213-7 du code de la route	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d8	Renouvellement d'agrément	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
A8d9	Agrément, après avis d'une commission, pour l'exploitation d'un établissement de formation spécifique des conducteurs en vue de la reconstitution partielle du nombre de points initial de leur permis de conduire	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
<b>A8e</b>	<b>e) Permis à un euro</b>		
A8e1	Signature de convention de partenariat avec les établissements agréés pour l'enseignement de la conduite participant à l'opération « permis à un euro par jour »	SPERIC SPERIC SPERIC	Thibaut SARRAZIN Xavier BOULERY Maryline ANTHIERENS
<b>A9</b>	<b>9- MER ET LITTORAL</b>		
<b>A9a</b>	<b>a) Missions « gens de mer – Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - Plaisance »</b>		
<b>A9a1</b>	<b>Gens de mer - ENIM</b>		
A9a1a	Allocation complémentaire de ressources en faveur des marins à la pêche	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a1b	Cessation anticipée d'activité en faveur des marins à la pêche	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a1c	Nomination des membres de la commission portuaire de bien être des gens de mer	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
<b>A9a2</b>	<b>Plaisance</b>		
A9a2a	Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a2b	Agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9a2c	Suspension ou retrait de l'agrément des établissements de formation à la conduite en mer et en eaux intérieures des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2d	Délivrance aux personnes exerçant les fonctions de formateurs des autorisations individuelles d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX

A9a2e	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2f	Agrément des établissements d'initiation nautiques et de randonnées	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
A9a2g	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
<b>A9a3 Conduite de navire</b>			
A9a3a	Délivrance et suspension des permis d'armement	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
<b>A9b b) Missions « Actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires »</b>			
<b>A9b1 Police des épaves maritimes</b>			
A9b1a	Sauvegarde et conservation des épaves	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGEON
A9b1b	Mise en demeure du propriétaire	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGEON
A9b1c	Intervention d'office	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGEON
A9b1d	Vente et concession d'épaves	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
<b>A9b2 Abandon des navires et engins flottants</b>			
A9b2a	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'Etat autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du premier ministre, et sur le rivage	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corinne COQUATRIX Karine D'ABRIGEON
<b>A9b3 Plaisance</b>			
A9b3a	Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Corinne COQUATRIX Geneviève PHILIPPE-BASTY
<b>A9b4 Commission nautique</b>			
A9b4a	Désignation des marins pratiques des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Corentin DUMÉNIL
A9b4b	Coprésidence des commissions nautiques locales	SMLEM SMLEM	Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
<b>A9b5 Régime du pilotage dans les eaux maritimes</b>			
A9b5a	Pouvoir disciplinaire : réprimande et blâme	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9b5b	Délivrance, renouvellement, extension, restriction, suspension et retrait de la licence de capitaine pilote	SMLEM SMLEM SMLEM	Samuel MALBET Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET
A9b5c	Vérification annuelle des conditions exigées au maintien de la licence	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9b5d	Secrétariat de la commission locale de pilotage	SMLEM SMLEM	Samuel MALBET Corentin DUMÉNIL
A9b5e	Procédure de préparation de l'assemblée commerciale	SMLEM	Samuel MALBET
A9b5f	Organisation des concours de pilotage	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
<b>A9b6 Licences de patrons-pilotes</b>			
A9b6a	Délivrance et renouvellement des licences de patron-pilote délivrées pour la navigation dans les limites de la station de pilotage du Havre-Fécamp et dans les limites de la station de pilotage de la Seine	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Corentin DUMÉNIL
A9b6b	Décisions de retrait de ces licences	SMLEM SMLEM SMLEM	Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Corentin DUMÉNIL
A9b6c	Désignation des membres des commissions locales d'examen de licence de patron-pilote	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
<b>A9c c) Missions « Affaires économiques et réglementation des pêches »</b>			
<b>A9c1 Conditions générales d'exercice de la pêche maritime</b>			
A9c1a	Autorisation d'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9c1b	Autorisation de pêcher à l'intérieur des installations portuaires après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM SMLEM	Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET
A9c1c	Délivrance de permis de pêche à pied à titre professionnel	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Karine D'ABRIGEON
<b>A9c2 Coopérations maritimes, coopératives d'intérêt maritime et leurs unions</b>			
A9c2a	Contrôle de l'activité	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
A9c2b	Décisions relatives à l'agrément des coopératives maritimes	SMLEM	Samuel MALBET
A9c2c	Décisions relatives à l'agrément des halles à marée	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET
<b>A9c3 Exploitation des cultures marines</b>			
A9c3a	Participation aux commissions des cultures marines	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9c3b	Autorisation d'exploitation des cultures marines	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9c3c	Mise en demeure et notifications au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
<b>A9c4 Contrôle des produits de la mer</b>			
A9c4a	Décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	SMLEM SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Samuel MALBET Karine D'ABRIGEON
A9c4b	Décisions relatives à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages	SMLEM SMLEM	Corentin DUMÉNIL Corinne COQUATRIX
A9c4c	Arrêté précisant les lieux, périodes et plages horaires de débarquement, et fixant un délai de notification du préavis de débarquement supérieur ou inférieur au délai minimal prévu par l'article 3 du règlement (CE) n°1542/2007 de la commission des communautés européennes du 20 décembre 2007	SMLEM	Corentin DUMÉNIL
<b>A9c5 Chasse sur le domaine public maritime</b>			
A9c5a	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	SMLEM	Corentin DUMÉNIL

Direction départementale des territoires et de la  
mer de la Seine-Maritime

76-2023-02-02-00003

Décision n°23-007 du 2 février 2023 portant  
subdélégation de signature en matière de  
marchés publics et d'accords-cadres



**Direction**

**Décision n°23-007 du 02 FEV. 2023**  
**portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-011 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière de marchés publics à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime;

## **DÉCIDE**

### **Article 1er :**

En cas d'absence de M. Jean KUGLER, la délégation qui lui est conférée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 23-011 du 30 janvier 2023 sera exercée par M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ou par M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

### **Article 2 :**

Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) **inférieurs à 10 000 euros H.T** et les marchés passés sur le fondement d'accords-cadres de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles **inférieurs à 10 000 euros H.T.** et tous les actes subséquents, à :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint au responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Jérôme SAINT CAST, responsable du Service Habitat (SH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe du responsable du Service Habitat (SH) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la DISEN (DISEN) et adjoint au responsable du Service Transitions, Ressources et milieux (STRM) ;
- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;

- M. Philippe GARRIC, adjoint de la responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) et responsable du Bureau Accessibilité et Construction ;
- M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC).

**Article 3 :**

Subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux, fournitures courantes et services et prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T. et tous les actes subséquents :

**Pour le Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC), à :**

- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) ;
- Mme Dorothee ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT) ;
- M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission au Bureau Risques Naturels et Technologiques (SPERIC/BRNT).

**Pour le Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM), à :**

- M. Matthieu HONORÉ, responsable du Bureau des Milieux Aquatiques et Marins (STRM/BMAM) ;
- M. Nicolas LECLERC, responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau (STRM/BPRE).

**Article 4 :**

La décision n° 22-019 du 22 septembre 2022 est abrogée.

**Article 5 :**

Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires  
et de la mer de la Seine-Maritime

M. Jean KUGLER

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Direction départementale des territoires et de la  
mer de la Seine-Maritime

76-2023-02-02-00004

Décision n°23-008 du 2 février 2023 portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



Direction

**Décision n° 23-008 du 02 FEV. 2023**

**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :**

- **ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) ;**
- **ministère de la Cohésion des Territoires (MCTRCT) ;**
- **ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire (MAA) ;**
- **ministère de l'Intérieur ;**
- **ministère de l'Économie et des Finances.**

**Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime,**

Vu

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;
- l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- l'arrêté du Premier ministre et du Ministre de l'Intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 23-013 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- La convention entre le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021.

## DÉCIDE

### Article 1 – Rôle d’ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;
- M. Clément JACQUEMIN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Seine-Maritime et délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l’Eure ;

à l’effet de signer toutes pièces relatives à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l’État selon l’ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l’arrêté préfectoral de délégation de signature n° 23-013 du 30 janvier 2023 susvisé et de la convention entre le directeur régional de l’environnement, de l’aménagement et du logement de Normandie et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime relative à la délégation de gestion et à l’utilisation des crédits du Plan France Relance signée le 31 mai 2021.

### Article 2 – Rôle d’ordonnateur secondaire délégué aux responsables de service et adjoints en matière de dépense ou de recette

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux responsables de service et à leur adjoint désigné en annexe 1, à l’effet de :

- valider le versement dans l’outil CHORUS de tout acte d’ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l’ordonnancement secondaire hors CHORUS.

### Article 3 – Rôle d’ordonnateur secondaire délégué aux responsables d’unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d’absence ou d’empêchement des responsables de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d’unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l’effet de :

- valider les versements dans l’outil CHORUS de tout acte d’ordonnancement secondaire en dépense ;
- signer les actes comptables relatifs à l’ordonnancement secondaire hors CHORUS.

### Article 4 – Rôle d’ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
- M. Jérôme SAINT-CAST, responsable du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- Mme Laure DESFRENNE, adjointe du responsable du Service Construction et Habitat (SCH) ;
- M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA) ;
- M. Arnaud IZABELLE, adjoint au responsable de service (SEA) ;
- M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;
- M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d’Animation de la Délégation InterServices de l’Eau et de la Nature (MADISEN) et adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) ;

- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Philippe GARRIC, adjoint de la responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) et responsable du Bureau Accessibilité et Construction ;
- M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) ;
- M. Fabien SOTTIEZ, responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, représentante territoriale et adjointe au responsable du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Frédéric BARGAIN, responsable du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- M. Bruno VERMONT, responsable du Service Territorial du Havre (STH) ;
- Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) ;
- M. Fabrice OTERO, Directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI).

à l'effet de valider les ordres de mission et de valider les états de frais (constatation de service fait) en matière de frais de déplacement.

**Article 5 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes**

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) ;
- M. Philippe GARRIC, adjoint de la responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) et responsable du Bureau Accessibilité et Construction ;
- Mme Nadia LEROUX, responsable du Bureau de la Fiscalité de l'Urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;
- Mme Patricia LEFEBVRE, chargée de la liquidation des taxes d'urbanisme au Bureau de la fiscalité de l'urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU) ;
- Mme Patricia BULTE, chargée du suivi de la fiscalité de l'urbanisme au Bureau de la fiscalité de l'urbanisme, Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU/BFU).

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire

**Article 6** – La décision n°22-020 du 22 septembre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

**Article 7** – Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

le directeur départemental des territoires et de la mer  
de la Seine-Maritime



M. Jean KUGLER

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Annexe 1 à la décision de subdélégation de signature n°23-008  
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en recette ou en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables de service et les adjoints désignés ci-après :

<b>Programme</b>	<b>Subdélégués</b>
<b>113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Cyril TEILLET, adjoint du responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
<b>135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</b>	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	M. Philippe GARRIC, adjoint à la responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) et responsable du Bureau Accessibilité et Construction ;
	M. Jérôme SAINT-CAST, responsable du Service Habitat (SH)
	Mme Laure DESFRENNE, adjointe du responsable du Service Habitat (SH)
<b>149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
	M. Manuel RAMI, responsable du Service Économie Agricole (SEA)
	M. Arnaud IZABELLE, adjoint du responsable de service du Service Économie agricole
	M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN), adjoint au responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM)
<b>181 – Prévention des risques</b>	M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
	M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC)
<b>203 – Infrastructures et services de transports</b>	Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU)
	M. Philippe GARRIC, adjoint de la responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) et responsable du Bureau Accessibilité et Construction ;
	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
	M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;

<b>Programme</b>	<b>Subdélégués</b>
<b>205 – Affaires maritimes</b>	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ; M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
<b>206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation</b>	M. Corentin DUMÉNIL, responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ; M. Samuel MALBET, adjoint du responsable du service Mer, Littoral et Environnement marin (SMLEM) ;
<b>207 – Sécurité et éducation routières</b>	M. Thibaut SARRAZIN, responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Xavier BOULERY, adjoint du responsable du Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC) M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
<b>362 – Programme écologie du plan de relance</b>	M. Alexandre HERMENT, responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) M. Cyril TEILLET, responsable de la Mission d'Animation de la Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature (MADISEN), adjoint au responsable du Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM) Mme Bénédicte MULLER, responsable du Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme (SCAU) M. Jérôme SAINT-CAST, responsable du Service Habitat (SH) Mme Laure DESFRENNE, adjointe au responsable du Service Habitat (SH)
<b>348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants</b>	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
<b>723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)
<b>354 – Administration territoriale de l'État</b>	M. Fabrice OTERO, directeur de la Mission Grands Projets Immobiliers (MGPI)

**Annexe 2 à la décision de subdélégation de signature n°23-008  
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider le versement dans l'outil CHORUS de tout acte d'ordonnancement secondaire, en dépense,
- signer les actes comptables relatifs à l'ordonnancement secondaire hors CHORUS,

les responsables d'unités et agents désignés ci-après :

<b>Programme</b>	<b>Subdélégués</b>
<b>135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat (UTAH)</b>	M. Élodie BELGHAZI, responsable du Bureau Aides à la construction et à l'Habitat Social, Service Construction Habitat (SH/BACHS) Mme Cindy LEFEBVRE, responsable de la Mission de Lutte contre l'Habitat Indigne, Service Construction Habitat (SH/MLHI)
<b>181 – Prévention des risques (PR)</b>	Mme Dorothee ELINEAU, responsable du Bureau Risques Naturels et Technologiques, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BRNT) M. Arnaud QUINIOU, chargé de mission référent mouvement de terrain
<b>149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)
<b>206 – Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation</b>	Mme Corinne COQUATRIX, responsable du bureau Marins et Usages de la Mer, Service Mer, Littoral et Environnement Marin (SMLEM/BMUM)
<b>207 – Sécurité et éducation routières</b>	Mme Maryline ANTHIERENS, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BER) M. Eric ROYER, responsable du Bureau Sécurité Routière, Transports Exceptionnels, Service Prévention, Éducation aux Risques et gestion de Crise (SPERIC/BSRTE)
<b>362 – Programme écologie du plan de relance</b>	Mme Marie-Pierre CRIBELLIER, responsable du Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière, Service Transitions, Ressources et Milieux (STRM/BNBSF)



Direction départementale des territoires et de la  
mer de la Seine-Maritime

76-2023-02-02-00005

Décision n°23-009 du 2 février 2023 portant  
subdélégation de signature du délégué de  
l'Agence adjoint à l'un ou plusieurs de ses  
collaborateurs.

## Subdélégation de signature du délégué de l'Agence adjoint à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

### DECISION n° 23-009

M. Jean KUGLER, délégué adjoint de l'Anah dans le département de la Seine-Maritime, en vertu des dispositions de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation,

- Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.321-1 et suivants et les articles R321-1 et suivants,
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
- Vu le décret du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de M. Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu la décision de nomination de Jean KUGLER en tant que délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'Agence Jean-Benoît ALBERTINI à M. Jean KUGLER en date du 30 janvier 2023,

DECIDE :

#### Article 1

Délégation permanente est donnée à M. Jérôme SAINT-CAST, ingénieur des ponts eaux et forêts, chef du service construction habitat de la DDTM de Seine-Maritime, à M<sup>me</sup> Laure DESFRENNE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe du chef du service habitat, à M<sup>me</sup> Céline DOS SANTOS MOTA, Attachée Administrative de l'Etat, cheffe du Bureau Habitat Ancien du service construction habitat, à M<sup>me</sup> Christèle AUBOIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe de la cheffe du Bureau Habitat Ancien, aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;

Les décisions d'attribution des subventions supérieures à 1 million d'euros restent soumises à la signature du délégué de l'Anah dans le département de la Seine-Maritime.

- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation

ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions.

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes, dont les actes notariés d'affectation hypothécaire relatifs aux OIR<sup>1</sup>, et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur ;
- la notification des décisions ;
- la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution des subventions.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

## **Article 2 :**

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à M. Jérôme SAINT-CAST, ingénieur des ponts eaux et forêts, chef du service habitat de la DDTM de Seine-Maritime, à M<sup>me</sup> Laure DESFRENNE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe du chef du service habitat, à M<sup>me</sup> Céline DOS SANTOS MOTA, Attachée Administrative de l'Etat, cheffe du Bureau Habitat Ancien du service habitat à M<sup>me</sup> Christèle AUBOIN, attachée administrative de l'Etat, adjointe à la cheffe du Bureau Habitat Ancien, à effet de signer les actes et documents suivants :

Pour les territoires non couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (hors délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- 1) toutes les conventions concernant des logements situés dans les territoires concernés, que ces conventions portent ou non sur des logements faisant également l'objet d'une subvention de l'Anah (conventionnement avec et sans travaux) ainsi que leur prorogation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant. La résiliation des

<sup>1</sup> Opération importante de réhabilitation au sens de l'article 7 du règlement général de l'agence

conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah.

- 2) tous documents afférant aux conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion ou leur prorogation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.

Tous documents afférant aux conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention dans le cadre de l'instruction préalable à leur résiliation.

- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1 du code de la construction et de l'habitation, sous réserve des compétences relatives au conventionnement sans travaux dévolues au délégataire de compétence dans les conditions prévues dans la convention de gestion :

- 1) les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- 2) tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- 3) de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

### **Article 3 :**

Délégation est donnée à M. Jérôme RETOUT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, Mme Sandrine ARNOUX, secrétaire d'administration du développement durable de classe normale, , M<sup>me</sup> Anne GUILLAUME, technicienne supérieure du développement durable, Mme Sylvie LECLERC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, instructeurs au Bureau Habitat Ancien du Service Construction Habitat de la DDTM 76, aux fins de signer :

- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux points 2 et 3 de l'article 3 de la présente décision ;
- les accusés de réception des demandes de subvention ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Mme Lydie LEROUGE, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe, assistante au Bureau Habitat Ancien du Service Construction Habitat de la DDTM 76 , aux fins de signer :

- les accusés de réception des demandes de subvention ;
- les courriers relatifs à l'information des demandeurs.

**Article 5 :**

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature

**Article 6 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Seine-Maritime ;
- à M. le Président du conseil départemental de la Seine-Maritime ;
- à M. le Président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime ;
- à M. le Président de la Métropole Rouen Normandie (MRN) ;
- à M. le Président de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglomération ;
- à M<sup>me</sup> la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur administratif et financier ;
- à M. l'agent comptable de l'Anah ;
- aux intéressés.

**Article 13 :**

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **02 FEV. 2023**

Le délégué adjoint de l'Agence



Jean KUGLER

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du  
Nord

76-2023-02-01-00006

Arrêté n°020/2023 en date du 1 février 2023 -  
portant subdélégation de signature du directeur  
interrégional de la mer Manche Est - mer du  
Nord aux personnes placées sous sa  
responsabilité pour les actes et les décisions en  
matière de police sanitaire pour les zones de  
pêche des pectinidés en Manche Est - mer du  
Nord



Le Havre, le 1<sup>er</sup> février 2023

**ARRÊTÉ N° 020/2023**

**portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer  
Manche Est — mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité  
pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones  
de pêche des pectinidés en Manche Est — mer du Nord**

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est— Mer du Nord**

- Vu le règlement CE/178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;
- Vu le règlement CE/853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifié fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- Vu le règlement CE/854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 modifié fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- Vu le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 999/2001, (CE) n° 396/2005, (CE) n° 1069/2009, (CE) n° 1107/2009, (UE) n° 1151/2012, (UE) n° 652/2014, (UE) 2016/429 et (UE) 2016/2031, les règlements du Conseil (CE) n° 1/2005 et (CE) n° 1099/2009 ainsi que les directives du Conseil 98/58/CE, 1999/74/CE, 2007/43/CE, 2008/119/CE et 2008/120/CE, et abrogeant les règlements du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 854/2004 et (CE) n° 882/2004, les directives du Conseil 89/608/CEE, 89/662/CEE, 90/425/CEE, 91/496/CEE, 96/23/CE, 96/93/CE et 97/78/CE ainsi que la décision 92/438/CEE du Conseil (règlement sur les contrôles officiels) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.231-35 et suivants ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 29 ;

- Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant nomination de Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2018 portant création de la délégation interservices chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord (DIS Manche « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord) ;
- Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, de la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM MEMN) ;
- Vu les circulaires du Premier ministre n°5316/SG du 7 juillet 2008 et n°5359/SG du 31 décembre 2008, relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;
- Vu la circulaire du Premier ministre n°5506/SG du 13 décembre 2010 relative à l'application du décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est — mer du Nord du Pas-de-Calais ;
- Vu l'arrêté du préfet de la Somme du 10 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est — mer du Nord de la Somme ;
- Vu l'arrêté n° 23-016 du préfet de la Seine-Maritime du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est — mer du Nord de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté n°2021-102 VN du préfet de la Manche du 22 novembre 2021 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est — mer du Nord du département de la Manche ;
- Vu l'arrêté du Préfet du Calvados du 27 avril 2022 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, Directeur Interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est - mer du Nord du Calvados ;

## ARRÊTE :

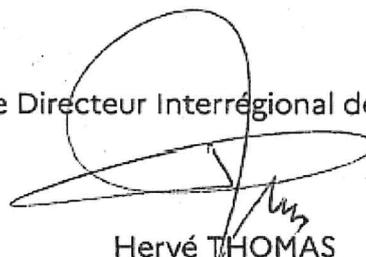
Article 1 : Les délégations de signature au directeur interrégional de la mer Manche-Est - mer du Nord pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est — mer du Nord conférées par les arrêtés préfectoraux susvisés des préfets des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche sont subdélégées aux chefs de service suivants de la direction interrégionale de la mer :

- M. Olivier Marc DION, Chef du Service Réglementation et Contrôle des Activités Maritimes
- M. Pierre MAIZIERES, Adjoint au Chef du Service Réglementation et Contrôle des Activités Maritimes
- M. Sébastien ROUX, Adjoint au Directeur Interrégional de la Mer
- Mme Muriel ROUYER, Cheffe du Service Formation et Emploi Maritimes
- Mme Sophie SANQUER, Directrice Interrégionale adjointe de la Mer

Article 2 : L'arrêté 169/2022 du 27 octobre 2022 est abrogé.

Article 3 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie ainsi que dans celui de la préfecture de la région Hauts-de-France et dans ceux des préfectures des départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche.

Le Directeur Interrégional de la Mer



Hervé THOMAS

Collection des décisions

Ampliations :

Préfet de Normandie (SGAR) ; Préfet (SG) 62,80,76,14,50

MM. DION – MAIZIERE - ROUX – Mmes ROUYER – SANQUER

Ts les services DIRMer LH - Dossier

Horaires d'ouverture : 09h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 35 19 29 99 -

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 – 76083 LE HAVR Cedex

3/3